

## REP PMCB : La hausse des barèmes n'est pas tenable !

**Engagée de manière constante et constructive dans la réforme de la REP PMCB, la FDMC alerte sur la hausse des barèmes annoncée par les éco-organismes devant entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2026.**

**Le travail mené par le Gouvernement, que soutient la FDMC, doit permettre de refondre la REP PMCB pour la rendre économiquement soutenable.**

Dans ce contexte de transition et de consultation, la hausse des barèmes porte un coup supplémentaire à la viabilité du dispositif actuel alors même que le Ministre de la Transition Ecologique, Mathieu Lefevre, a rappelé lors d'une récente audition au Sénat, que les éco-organismes agréés accusaient un déficit de 120 millions d'euros.

Ce déficit semble essentiellement dû au coût de fonctionnement lié à la démultiplication des points de collecte, pour répondre aux exigences de la loi AGECE (2400 uniquement pour les distributeurs de matériaux de construction).

C'est pourquoi la réforme proposée par le Gouvernement, supprimant l'obligation systématique de collecte pour les distributeurs, est indispensable ne serait-ce que par bon sens économique.

Les nouvelles hausses de barème, adoptées par les conseils d'administration des éco-organismes, ne font qu'accentuer une fuite en avant, dans un contexte de hausses tarifaires des matériaux de construction dûes au conflit au Moyen-Orient.

La FDMC n'a ainsi pas soutenu la poursuite de certains dispositifs coûteux, qui sont autant d'incitations à la revalorisation des barèmes et ce dans l'attente de la mise en place effective de la refonte.

La FDMC demande le gel des éco-contributions, conformément aux exigences formulées par le Gouvernement lors des différentes réunions de concertation.

Confrontés à une baisse des prestations des éco-organismes et à une augmentation des barèmes, les adhérents de la FDMC, liens entre l'amont et l'aval de la filière, font face à une situation intolérable à laquelle la réforme en cours doit mettre un terme.

---

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs de matériaux de construction. Acteur central de la filière constructive, elle représente une branche de **84 200 salariés** répartis au sein de **4 324 entreprises\***, générant un chiffre d'affaires de plus de **21 milliards d'euros**.

Représentative sur sa convention collective à 100% et incarnant le négoce généraliste, spécialiste et multi-spécialiste (Gros œuvre, carrelage, bois, sanitaire, TP, couverture...), la FDMC est implantée en France dans **12 régions**.

La FDMC est la seule organisation patronale représentative sur la **convention collective nationale du négoce des matériaux de construction**, qu'elle gère en lien avec les partenaires sociaux.

\* *Saint-Gobain Distribution Bâtiment France, Gedicoop, Chausson Matériaux, MCD, SIG France, Bigmat, Tout Faire, Starmat, France Matériaux, Samse, Alteral, Batiman, Batiland, Groupamat, Matplus, Nebopan, MTP...*

Pour plus d'information : [www.fdmc.org](http://www.fdmc.org)